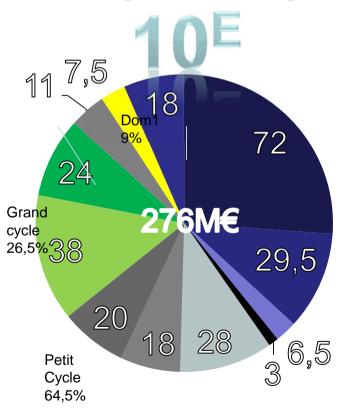


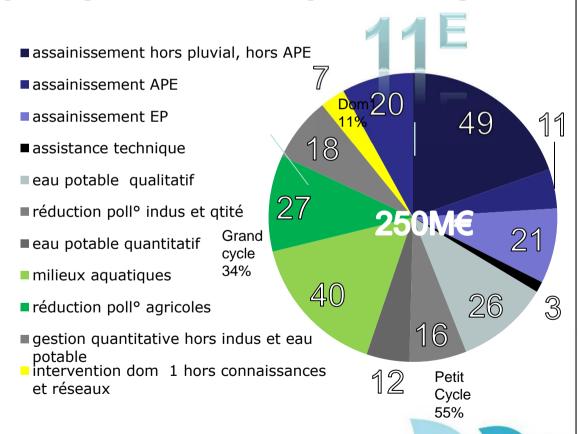
11ème programme



11e programme

Maquette et principes (CB du 19 septembre)







Des objectifs confirmés

- Créer conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs DCE
- Réduire les pressions ponctuelles fortes et significatives
- Lutter contre les pollutions diffuses
- Améliorer gestion quantitative
- Préserver et restaurer fonctionnalités des milieux aquatiques
- Protection des ressources et l'AEP
- Préserver et restaurer le littoral et les milieux marins
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité
- S'adapter au changement climatique





Milieux aquatiques

Proposition 11^{ème} programme:

Délibération générales:

- Montant des aides porté à 2000 euros
- Plancher de travaux à 10 000 euros de travaux
- Aide sur le HT
- Harmonisation de la prise en compte des dépenses (régie, étude...)
 - 20 % des salaires et charges pour les frais de structure
 - Plafond à 400 euros/jour
- Baisse du taux max d'intervention à 40 % avec bonification si maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant (+10%)
- Baisse des taux sur la continuité écologique à partir de 2021

Validation des délibérations en cours

Prochain CA (12/11)